Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260415-2026_044-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-044

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 13 avril 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 7 avril 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi treize avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, M. Benoit BARRÉ, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Nathalie BOULARD, Mme Aurélie BROMBECK, M. Kévin CADIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Mathieu DUIGOU, M. Michel DUMAIL, M. Joël HENRY, M. Philippe JEANNIN, M. Thibaut LECOMTE, M. Fabien LEMOALLE, Mme Martine LE BOUCHER, M. Michel MONNERET, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE,

Etaient représentés : Mme Laura FÉGARD par délégation à M. Morgan RASLE-ROCHE, Mme Anna PONSOT-MELIKIAN par délégation à Mme Servane BOULANGER, Mme Cécile ETRILLARD par délégation à Mme Fanny CHAPPÉ, M. Goulven MORVAN par délégation à M. Yann QUÉRÉ.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 25 Représentés : 4 Absent : 0 Votants : 29

DÉLIBÉRATION FIXANT LA MAJORATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DE LA MAIRE ET DES ADJOINTS EN TANT QUE COMMUNE BUREAU CENTRALISATEUR ET CLASSÉE STATION DE TOURISME

Rapporteur : Mme Chappé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-22, L2123-24-1-1 et R.2123-23,

Vu la délibération n° 2026-43 fixant les indemnités de fonctions de la Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux,

Considérant le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 27 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de 8 adjoints,

Considérant que la commune compte 7 654 habitants,

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260415-2026_044-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-044

Considérant que la commune est siège du bureau centralisateur du canton ou avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons, prévue en application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseiller communautaires, et modifiant le calendrier électoral,

Considérant, en outre, que la commune est classée station de tourisme au sens du Code du tourisme,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources humaines et finances du 3 avril 2026,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 28 voix pour et 1 abstention (M. Monneret),

DÉCIDE d'appliquer la majoration de 15 %, au titre des communes sièges du bureau centralisateur du canton (ou communes qui avaient la qualité de chef-lieu de canton), à l'indemnité de la Maire et à celles des adjoints.

DÉCIDE d'appliquer la majoration de 25 %, au titre du classement de la ville de Paimpol « station de tourisme », à l'indemnité de la Maire et à celles des adjoints.

DIT que les attributions individuelles sont rappelées en annexe de la présente délibération.

DIT que les majorations des indemnités des élu-es suivront l'évolution de l'indice brut terminal retenu pour le calcul des indemnités de base.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 nature 65311 « indemnités de fonction ».

AUTORISE Madame la Maire à signer tous actes aux effets des présentes.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire Transmis
au Représentant
de l'Etat et affiché le 15/04/2026

Pour la Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL